

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2016

DIRECTION DES FINANCES, DES MARCHES PUBLICS ET DE L'INFORMATIQUE

Rapport I - 1

Proposition du rapport :

DÉPENSES		RECETTES		FINANCEMENT PRÉVU AU BUDGET		
AP	CP	AP	CP	OUI	NON	EN PARTIE

RAPPORT DU PRÉSIDENT

OBJET : FINANCES - Orientations budgétaires 2017

Ce rapport d'orientations budgétaires s'effectue, une fois encore, dans un contexte particulièrement contraint pour les Départements.

En effet, le projet de loi de finances (PLF) pour 2017 a confirmé la poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) dans les mêmes proportions que les années précédentes pour les Départements, contrairement au bloc communal et, du fait de l'échec des négociations entre le Gouvernement et l'ADF, n'accorde pas aux Départements de nouvelles compensations pour faire face à la charge croissante des allocations individuelles de solidarité (AIS).

Par ailleurs, le budget 2017 se singularise par la traduction budgétaire du transfert à la région Grand Est des transports scolaires et interurbains ainsi que de plus 50% du montant de la CVAE perçu antérieurement.

A – La poursuite de la baisse des dotations :

Annoncée dès avril 2014 et malgré l'opposition des élus locaux et de leurs diverses associations, la baisse des dotations est maintenue dans le projet de loi de finances pour 2017, mais diminué de moitié pour le bloc communal, actuellement en débat au Parlement.

Ainsi, les collectivités locales, associées au redressement des finances publiques, verront leurs concours financiers réduits, sur la période 2014 - 2017 de 11,48 Mds€, ce qui se traduit par une baisse de 2,63 milliards d'euros en 2017.

Au niveau des départements, l'effort demandé, en 2017, correspond à une diminution supplémentaire de la DGF par rapport à 2016 de 1,15 Md€, ce qui correspond à une diminution de 1/3 de la DGF des départements sur la période 2014 - 2017.

Cet effort serait réparti entre les départements selon les mêmes règles que celles adoptées précédemment, en fonction de la population de chaque département multiplié par un indice synthétique calculé à partir du revenu par habitant (30%) et du taux d'imposition au foncier bâti (70%).

Ainsi, cette minoration est d'autant plus forte que le revenu par habitant du département est élevé et que son taux d'imposition au foncier bâti est faible.

Si en 2014, les départements avaient bénéficié de nouvelles ressources pour faire face à l'augmentation des charges liées aux allocations individuelles de solidarité (AIS), le PLF 2017, comme en 2016, ne prévoit pas de recettes supplémentaires malgré l'augmentation des restes à charge des départements pour les AIS. Il est néanmoins proposé la création d'un nouveau fonds d'appui aux politiques d'insertion d'un montant de 50 M€/an aux départements qui auront signé avec l'Etat « une convention d'appui aux politiques d'insertion ». Le contenu de cette convention n'est pas encore connu.

Enfin, afin de financer l'évolution de la DGF, en particulier en 2017 l'évolution de la DSU et DSR du bloc communal, ainsi que l'évolution de certaines allocations compensatrices, le PLF 2017 prévoit l'extension du périmètre des « variables d'ajustement » qui se voient appliquer depuis 2008 un coefficient de minoration, en y intégrant la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de taxe d'habitation et le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). L'application d'un taux de minoration de 21,5%, proposé dans la version initiale, conduit à une diminution de recettes pour les Départements de l'ordre de 485 M€.

Cette disposition, qui a rencontré l'opposition de l'ensemble des associations représentantes des collectivités est encore en débat au Parlement. Le Gouvernement a proposé une réduction de 200 M€ du prélèvement pour les Départements

B – Le transfert de la compétence « transports » et la perte d'une partie de la CVAE :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a, entre autre, procédé à une nouvelle répartition des compétences entre les Départements et les Régions. Elle a en particulier confiée, désormais, aux Régions la compétence transports scolaires et interurbains, à l'exclusion des transports des élèves handicapés. Pour notre département ce transfert sera effectif au 01 janvier 2017. Les modalités de celui-ci vous sont présentées de manière détaillée dans un rapport spécifique présenté à la présente session.

En terme budgétaire ce transfert se traduit d'une part par une diminution de dépenses de fonctionnement (prestation de services des transporteurs, charges de personnel et de fonctionnement,...) et concomitamment d'une diminution des recettes de fonctionnement (CVAE, participation des usagers,...).

S'agissant plus particulièrement de la CVAE, la loi de finance 2016 a disposé, afin de compenser les nouvelles charges des Régions, que la part de CVAE attribuée aux Départements passerait de 48,5% à 23,5% et celle des Régions de 25% à 50%.

Bien évidemment au niveau de chaque Département le montant des dépenses pour les compétences transférées n'est pas équivalent à 25% de CVAE perçue. Il s'en suit l'introduction de flux complémentaires entre les deux collectivités pour réaliser l'équilibre, du Département vers la Région si les 25% de CVAE sont inférieurs aux dépenses transférées, et de la Région vers le Département dans le cas inverse.

Ainsi pour la Marne, les dépenses de fonctionnement diminueront de l'ordre de 17 M€ et les recettes de fonctionnement d'environ 35 M€ (CVAE : - 32,8 M€, participation des usagers - 2,3 M€). Les recettes perdues étant supérieures aux dépenses transférées, la Région Grand Est reversera au département de la Marne une compensation financière de 18 M€. Il est à souligner que, conformément aux dispositions de la loi, cette compensation n'est pas indexée et n'évoluera donc pas dans le temps.

1. Analyse rétrospective sur l'année budgétaire 2016

L'étude du compte administratif anticipé établi au 15 novembre me conduit à caractériser l'exécution de notre budget en 2016 de la manière suivante :

1) Une légère progression de nos recettes de fonctionnement

Malgré la baisse de la DGF (-9,3 M€) et de la TSCA (-1,4 M€) l'année 2016 devrait enregistrer une faible progression de nos recettes de fonctionnement de l'ordre de 1%. Cette augmentation est essentiellement le résultat de l'augmentation des recettes issues de la fiscalité.

En effet, le produit du foncier bâti, de par l'augmentation des bases mais également du taux, affiche une croissance de l'ordre de 10 M€.

S'agissant des DMTO, grâce à une bonne tenue du marché immobilier sur l'ensemble de l'année, cette ressource devrait être supérieure de 4 M€ au montant prévu pour s'établir à 62 M€ (+1,4 M€ par rapport à 2015).

De son côté, les recettes issues de la CVAE sont stables, aux environs de 65 M€.

Les fonds de péréquation fondés sur les DMTO (Fonds de péréquation des DMTO et Fonds de solidarité des Départements) devraient progresser de l'ordre de 3 M€, tout en sachant que notre prélèvement au titre de ces fonds a également augmenté de 3,6 M€.

Il est toujours aussi difficile, d'appréhender les montants de nos recettes et leur évolution compte tenu de la part croissante des fonds de péréquation ou de compensation dont le montant dépend très largement des recettes enregistrées par les autres Départements l'année n-1, et d'une notification pour la plupart en début de second semestre. C'est pourquoi nos inscriptions font toujours l'objet d'ajustements à chaque DM.

2) La poursuite de la hausse des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement poursuivent leur progression. Cette dernière, serait en 2016 de l'ordre de 2% (+7,5 M€), soit une augmentation équivalente à celle enregistrée entre 2015.

Cette augmentation est principalement due à la progression des dépenses sociales (+7 M€). Je vous rappelle qu'afin de faire face à cet accroissement, nous avons été amenés en DM2 à adopter des inscriptions de crédits supplémentaires dans les domaines suivants :

- RSA (Allocation) : 1,6 M€
- Aide Sociale à l'Enfance : 0,4 M€

3) La poursuite de la contraction de l'épargne brute

A cette même étape budgétaire, depuis plusieurs années, je suis amené à souligner ce point, preuve qu'il s'agit d'une tendance lourde de notre budget. En effet, alors que le compte administratif 2012 affichait une épargne brute de 53,8 M€, celle-ci n'a cessé de diminuer pour s'établir à 46,2 M€ en 2013, 43,7 M€ en 2014, 34,2 M€ en 2015. L'autofinancement anticipé de 2016 devrait avoisiner les 30 M€. Cette contraction de l'épargne brute trouve son origine comme nous l'avons vu dans la baisse des recettes de fonctionnement et la hausse des dépenses de gestion.

4) Des recettes d'investissement (hors emprunt) en repli

Les recettes d'investissement 2016, hors emprunt, seraient en repli par rapport à celles de 2015.

5) Un repli de l'investissement

Conséquences de la diminution de notre épargne brute mais aussi de la baisse des demandes des collectivités pour le versement des subventions accordées, nos dépenses d'investissement enregistreraient une diminution globale même si les dépenses d'investissement en maîtrise d'ouvrage devraient être pratiquement égales à celles de l'année 2015 (environ 34 M€).

6) Une évolution maîtrisée de la dette

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, nous serions amenés à contracter des emprunts en 2016 pour un montant total de 26,4 M€. Dans le même temps, nous avons effectué pour 17,7 M€ de remboursement de notre dette antérieure. Ainsi, notre encours ne progresserait donc de 8,7 M€.

Afin de se conformer à l'article L3312-1 du CGCT rendant obligatoire une information détaillée sur la gestion de la dette lors du DOB, vous trouverez en annexe une présentation de l'état de la dette au 30 octobre.

La conjonction de ces éléments me conduit à vous présenter le compte administratif prévisionnel suivant :

en M€	Dépenses			Recettes	
	CA 2015	CAA 2016		CA 2015	CAA 2016
Fonctionnement	410,2	417,7	Fonctionnement	444,4	447,7
dont solidarité	252,1	259,6	dont fiscalité locale	170,5	183,9
			dont DMTO	60,6	62
Investissement	78,9	77,6	Investissement	53,3	47,8
dont voirie	15	17	dont emprunt	25	26,4
dont bâtiments	16,3	12,7			
dont subv aux communes	10,5	9,3			
Total	489,1	495,3		497,7	495,5

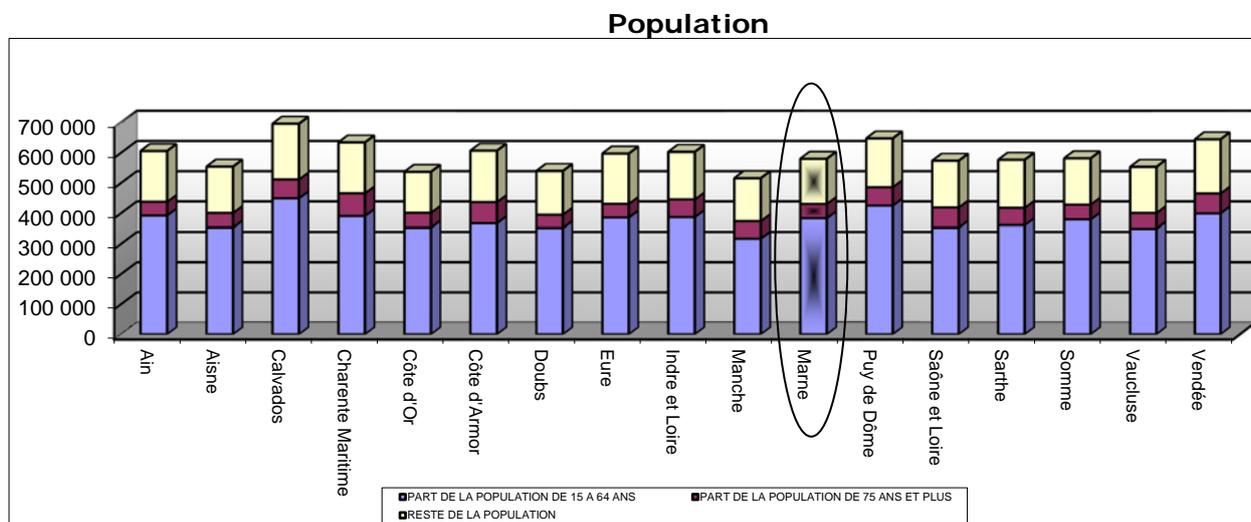
Soit globalement une progression des dépenses de 1,3% et baisse des recettes de 0,4%.

2. Les comparaisons avec les Départements de la même strate

A ce stade, et au-delà de l'examen de notre situation budgétaire 2016, et avant de vous présenter mes propositions d'orientations pour l'année 2017, il me paraît judicieux que nous puissions nous comparer à d'autres Départements de même taille afin de nous situer, d'évaluer nos marges de manœuvre, et d'éclairer nos choix.

La comparaison porte sur l'ensemble des Départements de la strate 500 000 à 700 000 habitants et sur la moyenne des comptes administratifs 2010 à 2014 de chacun d'eux. Les données ont été communiquées par le ministère de l'intérieur (DGCL).

Les 17 Départements concernés, avec leur nombre d'habitants sont les suivants :



La Marne se situe pratiquement au milieu de la strate en nombre d'habitants. Sur la période 2010-2014, la population totale de l'ensemble de ces départements a augmenté de 2% alors que dans le même temps la population marnaise est demeurée stable.

Par ailleurs notre département est celui dont la part de la population âgée de 15 à 64 ans est la plus élevée.

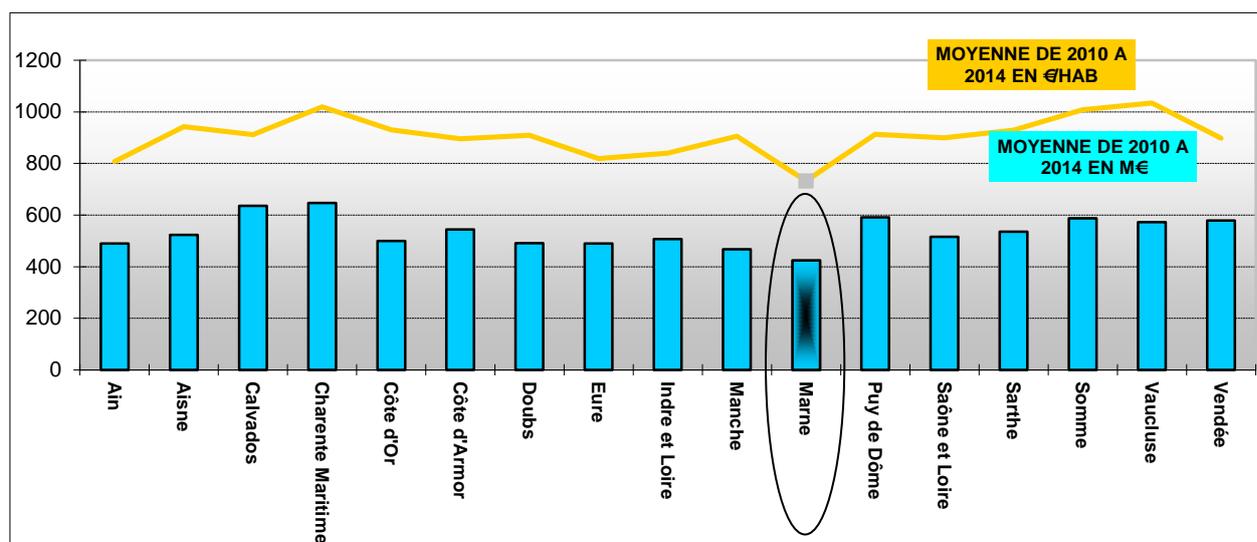
2-1 Les recettes de fonctionnement

Sur la période 2010 à 2014, le département de la Marne dispose, d'un produit de fonctionnement moyen inférieur de 25% au produit de la strate. Celui-ci est le plus faible de la strate tant en montant qu'en euro par habitant.

S'agissant des recettes de fonctionnement en euro par habitant, la Marne se situe à la 100ième position au niveau national.

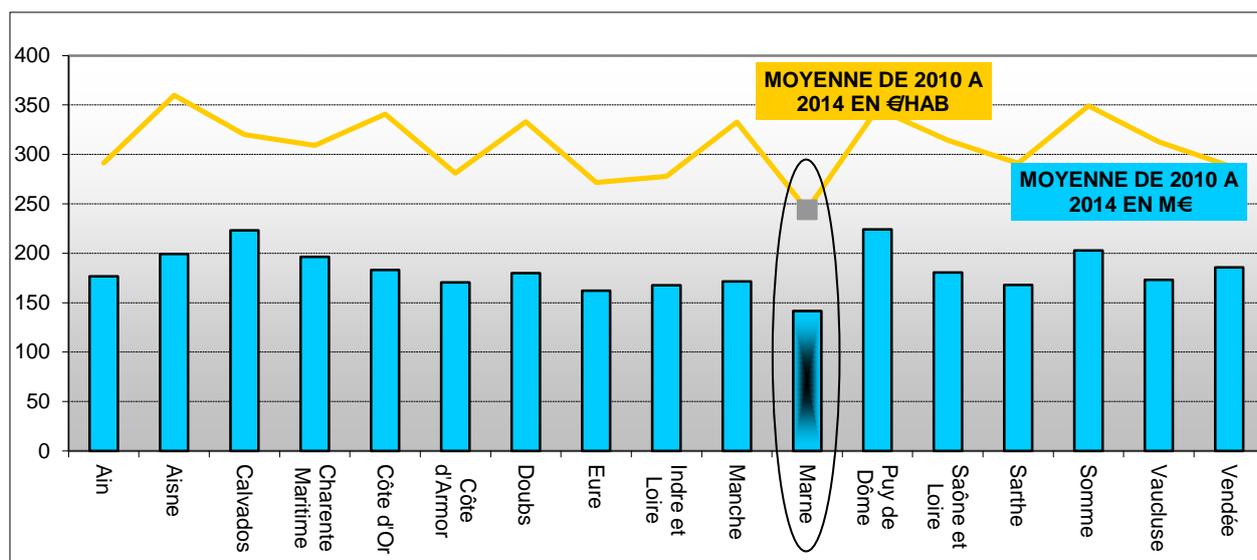
Il est important de souligner que ces recettes de fonctionnement intègrent pour la première fois les diminutions de la DGF puisque celles-ci sont intervenues à compter de 2014.

Recettes de fonctionnement totales



S'agissant des recettes fiscales directes, celles-ci sont également inférieures à la moyenne de la strate de près de 30%. Ainsi, sur la période 2010-2014, elles se sont élevées en moyenne à 141 M€/an contre 183 M€/an pour la strate.

Recettes fiscales

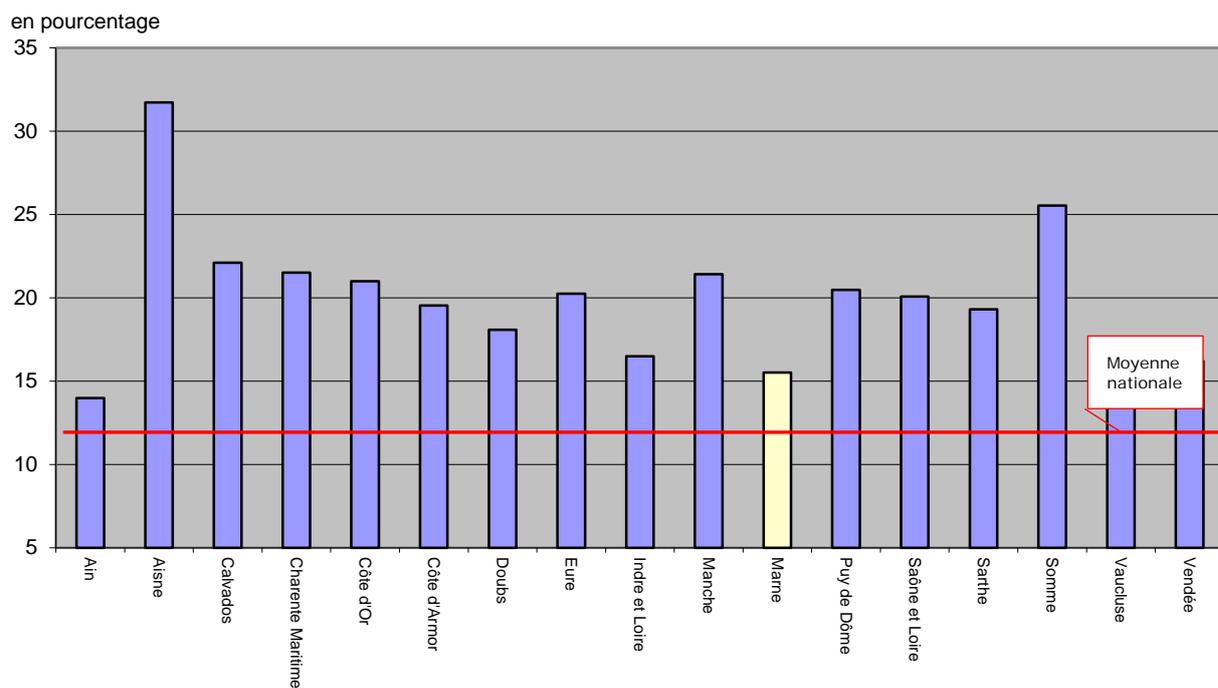


Cette différence trouve, entre autre, son origine dans le produit issu de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

En effet, avec le deuxième taux le plus bas de la strate et les huitièmes bases d'imposition, la Marne a le produit le plus faible de la strate : 85 M€ en 2014, contre 116 M€ en moyenne pour la strate.

En 2016, les taux d'imposition au foncier bâti pour les départements de la strate sont les suivants :

Taux départementaux du foncier bâti en 2016



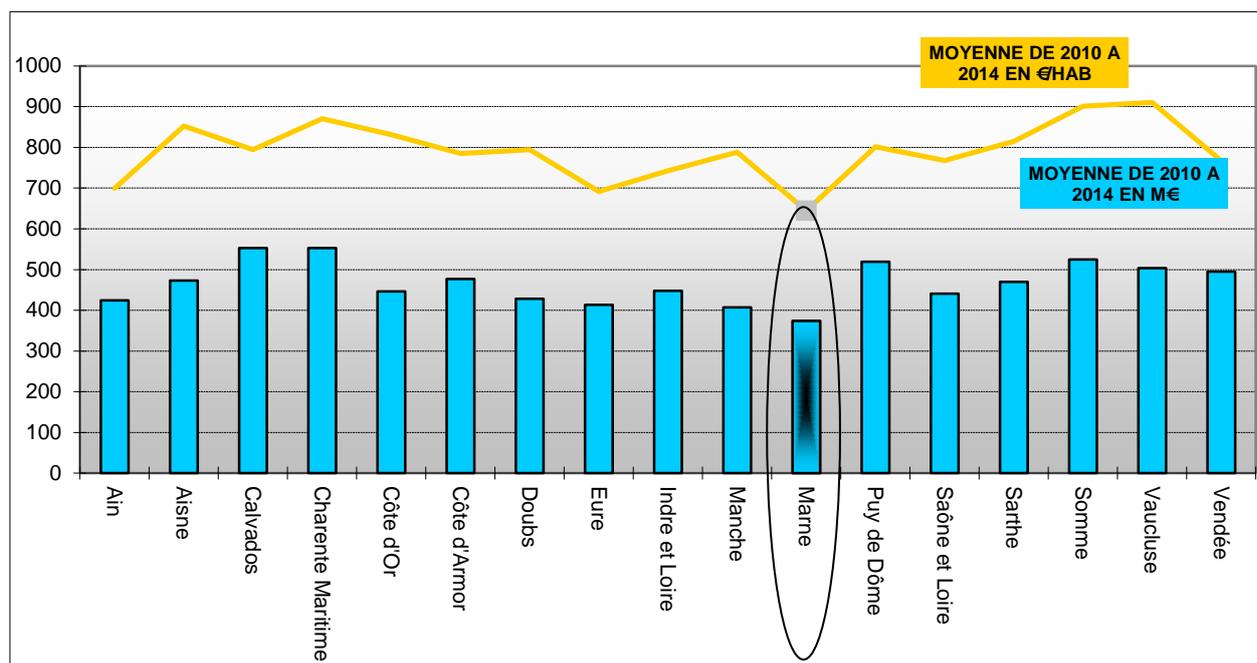
2-2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement du département de la Marne sont inférieures aussi d'environ 20% à celles de la strate (424,8 M€ pour la Marne contre 535,2 M€ en moyenne sur l'ensemble de la strate).

Au niveau national, en euro par habitant la Marne est également classée en 100ième position en 2014.

Entre 2010 et 2014 le taux d'évolution des dépenses de fonctionnement pour la Marne est sensiblement identique à celui de l'ensemble des départements de la strate (Marne 11%, ensemble des départements 10%).

Dépenses de fonctionnement



S'agissant, plus précisément des dépenses de personnel, celles-ci sont, en 2014, en euro par habitant inférieures de 18% (147 € par habitant pour la Marne contre 74 € en moyenne pour la strate).

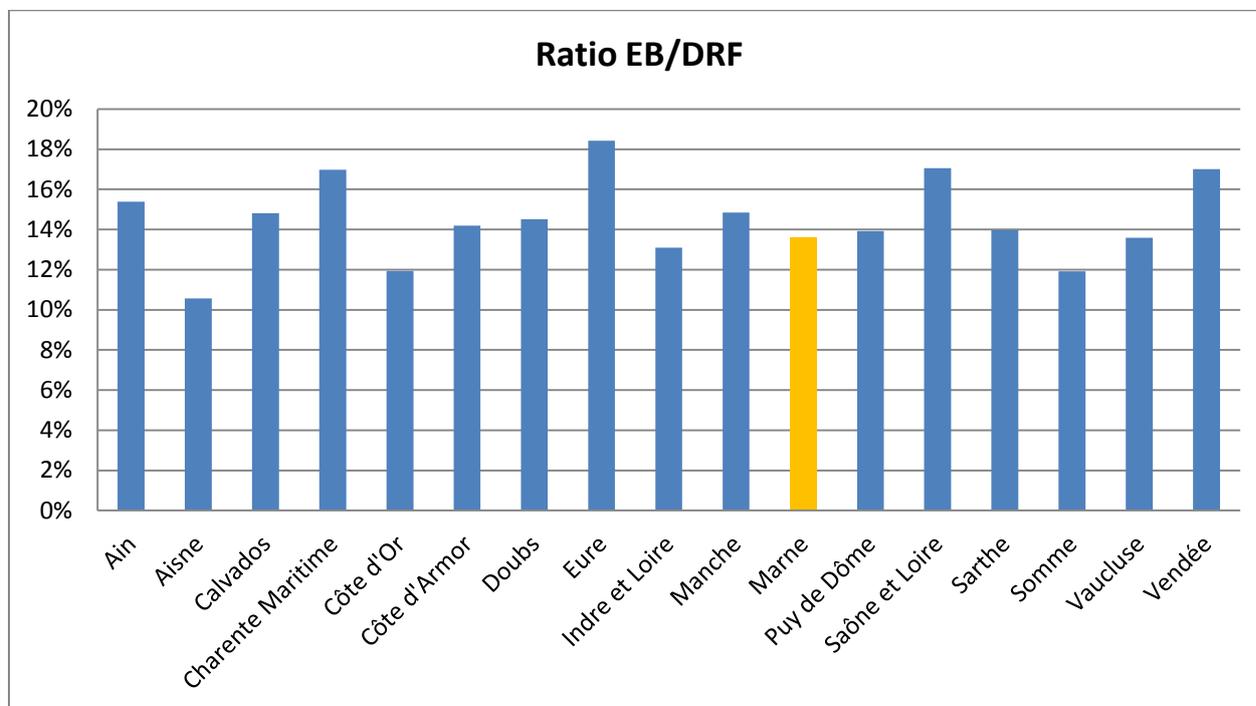
Pour ce qui concerne les charges à caractère général (chapitre 011) qui correspondent pour l'essentiel aux charges de fonctionnement des services, celles-ci sont en 2014 en euro par habitant inférieures également de 20% (70 €/87 €).

Vous trouverez ci-dessous la comparaison en euro/hab pour les principaux chapitres de la section de fonctionnement entre la Marne et la France entière (DGCL CA 2014).

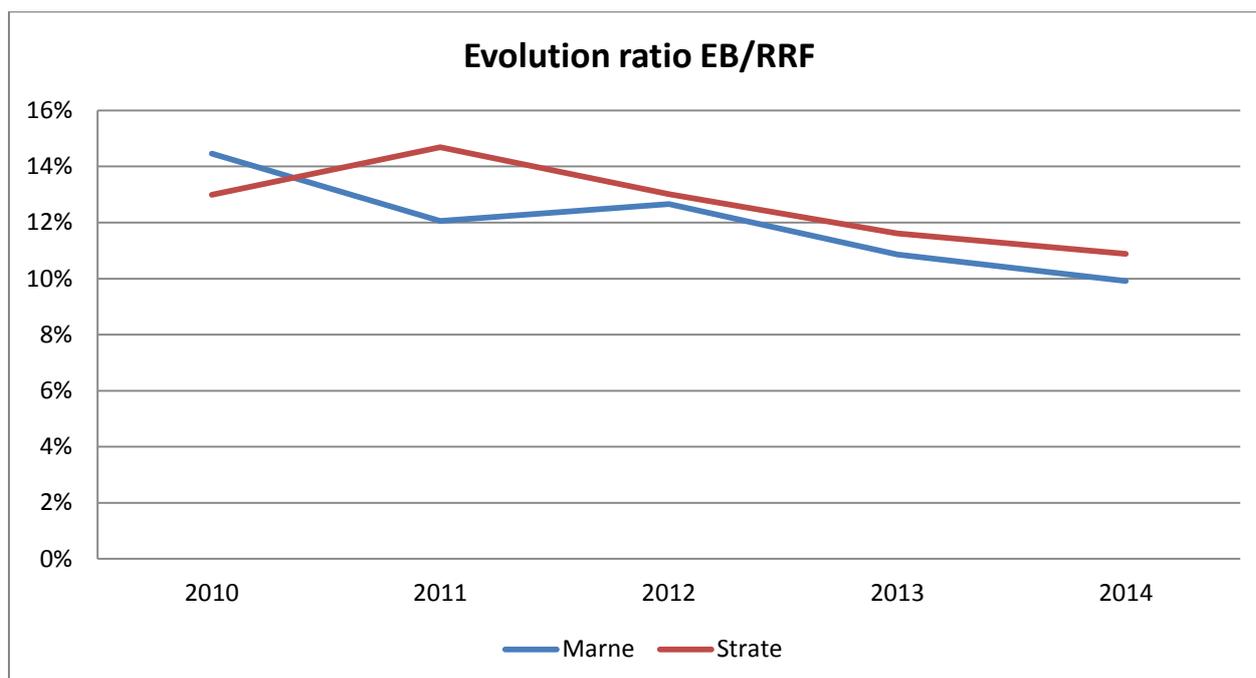
en €/hab	Personnel (012)	Charges à caractère général (011)	Charges financières (66)	Autres charges d'activités (65)
Marne	147	72	13	445
France	182	83	14	606

2-3 Autofinancement

Malgré des recettes plus faibles que la moyenne de la strate, mais grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement dans les principaux domaines dans lesquels le département peut agir, la Marne présente un ratio CAF/dépenses réelles de fonctionnement comparable à la moyenne de la strate s'établissant à 14%.

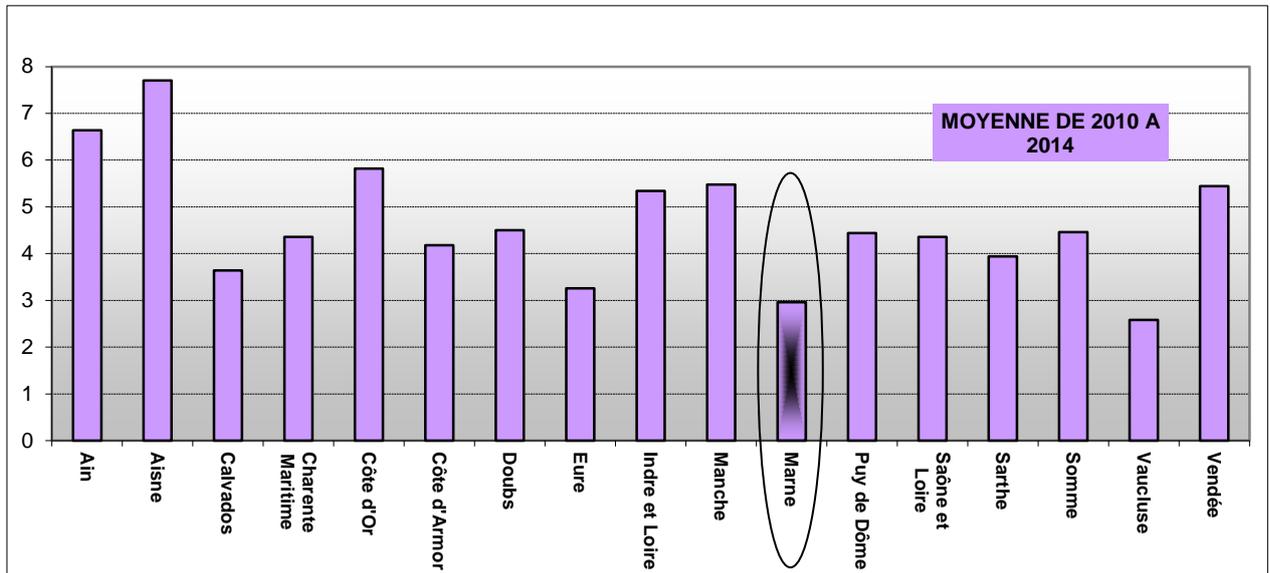


S'agissant du ratio CAF/recettes réelles de fonctionnement qui indique la capacité des collectivités à faire face à la charge de la dotation aux amortissements, celui de la Marne suit sur les 2 dernières années la même tendance à la baisse que la moyenne des départements du panel.



2-4 La dette

Le ratio de désendettement qui correspond au rapport entre l'encours de la dette au 31 décembre de l'année n et l'épargne brute est inférieur de pratiquement 2 ans pour le département de la Marne (3 ans) par rapport au ratio moyen de la strate (4,7 ans).



Au final, les principaux ratios de comparaison entre la Marne et la moyenne de la strate s'établissent de la façon suivante :

	2014 Marne	2014 Moyenne de la strate
Recettes fiscales directes/Potentiel fiscal direct	50,3	58,5
Ratio de capacité de désendettement (EB/RRF)	9,9%	10,8%
Taux d'endettement (CRD/RRF)	34,9%	56,4%

3. Présentation historique des évolutions 2004 -2016

Le débat d'orientations budgétaires nous donne l'occasion d'examiner l'évolution des réalisations budgétaires passées et les possibles évolutions des principales composantes de notre budget. Pour le présent rapport, 4 aspects me paraissent fondamentaux pour bien comprendre les contraintes qui s'imposent à notre réflexion préalable à l'élaboration du budget :

- la baisse de la dotation globale de fonctionnement,
- la progression du nombre d'allocataires des AIS,
- l'évolution du reste à charge des AIS pour le Département,
- l'évolution de l'épargne brute et ses conséquences.

3-1. La baisse de la dotation de fonctionnement

La dotation générale de fonctionnement (DGF) est la dotation de péréquation verticale la plus importante. En 2016, elle s'élève à 63,1 M€, soit 14,1% de nos recettes de fonctionnement. En 2013, cette dotation s'élevait à 85,2 M€.

Sur la période 2006-2008, la progression de la DGF était indexée sur l'inflation majorée de 50% de la croissance du PIB, puis en 2009 et 2010 uniquement sur l'inflation. A partir de 2011, la DGF n'est plus indexée et sa progression n'était due qu'à l'augmentation de la population. Ainsi, sous l'effet de l'inflation, les collectivités ont vu leur pouvoir d'achat diminuer de 1 à 2% tous les ans depuis 2011.

En 2014, dans le cadre du redressement des comptes publics, la loi de finances instaure une première participation des collectivités de 1,5 Md qui se traduit par la diminution de la DGF versée. Pour notre collectivité, cela correspond à une diminution de l'ordre de 4 M€, soit -4,5% alors que dans le même temps, ses principales charges de gestion (social, personnel, SDIS) étaient orientées à la hausse principalement du fait de décisions prises par l'Etat.

Néanmoins, nous avons pu absorber cette diminution en dégradant de manière notable notre épargne brute.

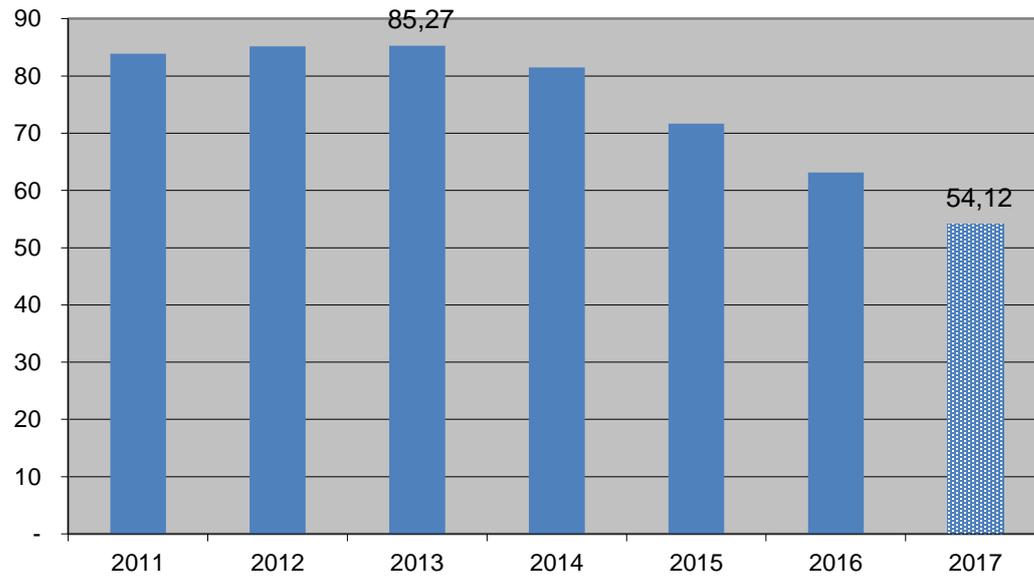
Il était prévu une diminution de même ampleur les années 2015 et 2016, soit au total pour notre département une baisse de la DGF d'environ 12 M€.

Or, courant 2014, le gouvernement a annoncé sa décision de voir l'effort des collectivités pour les redressements des comptes publics amplifié, en le passant de 1,5 Md par an à 3,7 Mds par an pendant 3 ans. Ces dispositions ont été reprises dans la loi de finances pour 2015.

Ainsi, la Marne est prélevée, chaque année de 2015 à 2017 d'environ 9,8 M€, soit en 2017 une diminution de 31 M€ par rapport à la DGF perçue en 2013, correspondant à une diminution de près de 40%. C'est donc à une profonde mutation de notre structure budgétaire que nous devons faire face et cela d'autant que dans le même temps la part de CVAE attribuée aux départements passe, en 2017, de 48,5% à 23,5% soit une diminution de plus de 50%. Pour notre département cela se traduit par une diminution de 32,9 M€.

Evolution de la DGF

en millions d'euros



3-2. Progression du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale

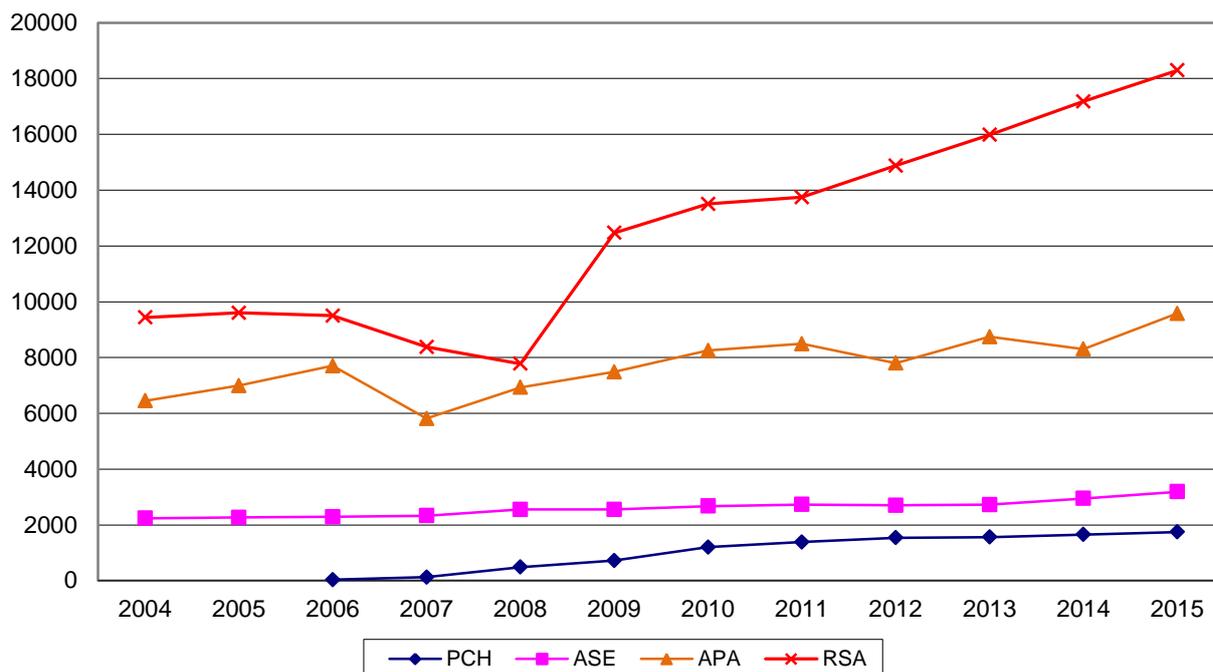
Le nombre de bénéficiaires des allocations individuelles de solidarité (PCH, APA, RSA) ainsi que les enfants suivis par l'ASE n'a fait qu'augmenter sur la période 2004 à 2015.

C'est ainsi qu'entre 2004 et 2015, le nombre de bénéficiaires de l'APA est passé de 6 448 à 9 578, soit +49%, celui du RMI/RSA de 9 348 à 13 446, soit + 44%.

S'agissant de la PCH, sa montée en charge progressive à partir de 2006 nous conduit à comptabiliser en 2015 1 749 bénéficiaires, alors qu'ils n'étaient que 1 201 à fin 2010 (+46%).

L'année 2016 confirmera cette tendance à la hausse pour l'ensemble des bénéficiaires sauf pour ceux du RSA. En effet, il semblerait, sur la base des chiffres fournis par la CAF, que le nombre de bénéficiaires du RSA soit en diminution (-127 sur les 9 premiers mois) sans pour autant que cela se traduise encore pour l'instant sur le montant des allocations remboursées à la CAF.

Evolution du nombre de bénéficiaires



Je vous rappelle que les AIS relèvent de la solidarité nationale, le Département n'a que peu de maîtrise tant sur les modalités d'attribution que sur le montant. Ainsi, pour mémoire, en 2012, l'actuel gouvernement a décidé une augmentation de 10% du RSA sur 5 ans, en plus des revalorisations liées à l'inflation sans concertation avec les départements et sans accorder une compensation équivalente.

Par ailleurs, l'accueil des mineurs isolés étrangers relève plus de la politique migratoire nationale que des compétences départementales.

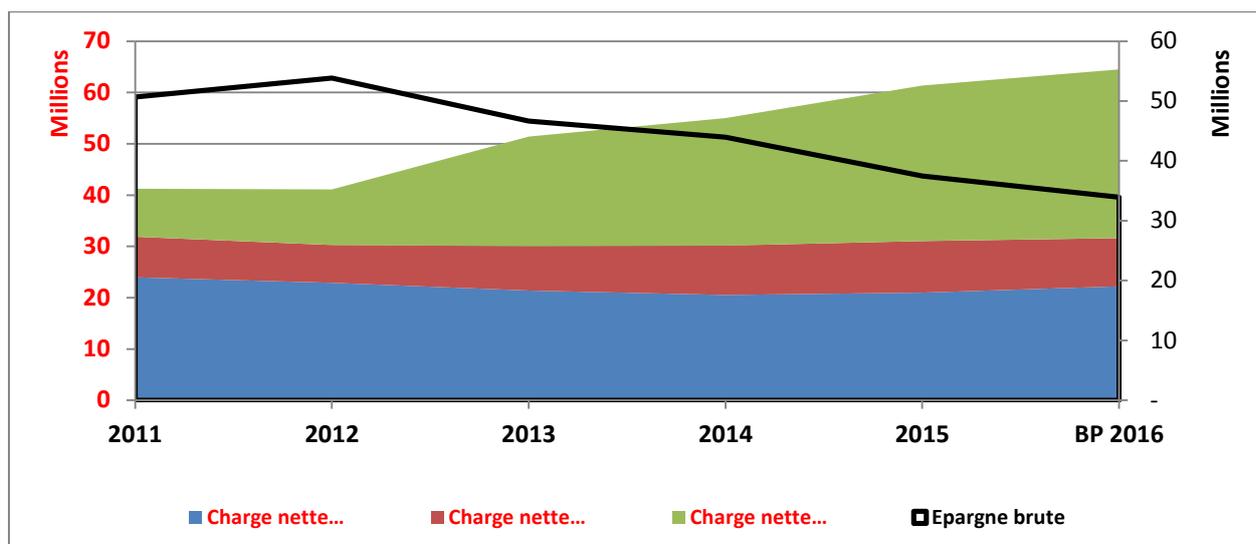
3-3. Des charges d'AIS insuffisamment compensées

L'article L1641-1 du CGCT pose le principe général que toute création ou extension de compétences doit être accompagnée des ressources pour les exercer, ces ressources étant déterminées par la loi. Les compensations financières accordées doivent être équivalentes à la totalité des dépenses effectuées par l'Etat au titre de la compétence transférée. Mais ces ressources évoluent non pas en fonction de l'évolution des dépenses correspondant à la compétence transférée mais comme la DGF. Or depuis 2010, la DGF est gelée, voire en diminution et les dépenses pour les AIS connaissent une progression soutenue, en particulier pour le RSA.

De ce fait, pour les principales allocations individuelles de solidarité, le reste à charge, pesant sur le budget du Département et par voie de conséquence sur notre épargne brute, ne fait que croître depuis l'acte II de la décentralisation en 2004 sous l'effet conjugué, d'une part, de l'accroissement des bénéficiaires évoqué ci-dessus et, d'autre part, des revalorisations des prestations souvent indexées, au minimum, sur l'inflation.

Ainsi, entre 2006 (date de la création de la PCH) et 2015 le reste à charge est passé de 27,4 M€ à 61,3 M€.

Evolution du reste à charge



Comme l'indique le tableau ci-dessous, ce dynamisme est le résultat de la montée en charge de la PCH mais surtout de l'accroissement des dépenses du RSA.

Million €	Reste à charge	Reste à charge	Augmentation
	2006	2015	
APA	21,2	21	-0,2
PCH	0,9	10	9,1
RSA	5,3	30,3	+25
TOTAL	27,4	61,3	+33,9

En 2013, face à la dégradation de la situation financière de nombreux départements du fait de la croissance des dépenses sociales, un accord avec le gouvernement a été signé afin que « les départements bénéficient, à compter de 2014, d'un meilleur financement des allocations de solidarité nationale ». Les propositions de cet accord ont été reprises dans la loi de finances pour 2014. Il s'agissait :

- du transfert du produit des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, réparti entre les départements via la dotation de compensation péréquée (DCP).
- de la possibilité offerte aux départements de dé plafonner le taux s'appliquant aux mutations relevant du régime normal de 0,7 point.
- de la constitution d'un fonds dit de solidarité alimenté par un prélèvement de 0,35% de l'ensemble du produit des DMTO pour tous les départements et redistribué sur une base péréquée.

Ces dispositions devaient procurer aux départements une recette supplémentaire équivalente à 33% du reste à charge 2012 des départements au titre des AIS.

Pour notre département, le bilan 2015 de ces mesures est le suivant. Les diverses mesures issues de l'accord de Matignon de 2013 ont correspondu à une recette nette de l'ordre de 13,3 M€, comprenant la totalité de la croissance du produit des DMTO ramenant ainsi notre reste à charge à 48 M€. Il faut néanmoins souligner que cette meilleure compensation pèse majoritairement sur les contribuables du département par le biais des DMTO (hausse des taux de 3.80 à 4.50 et prélèvement pour le fonds de solidarité de 0.35%) et non sur la solidarité nationale.

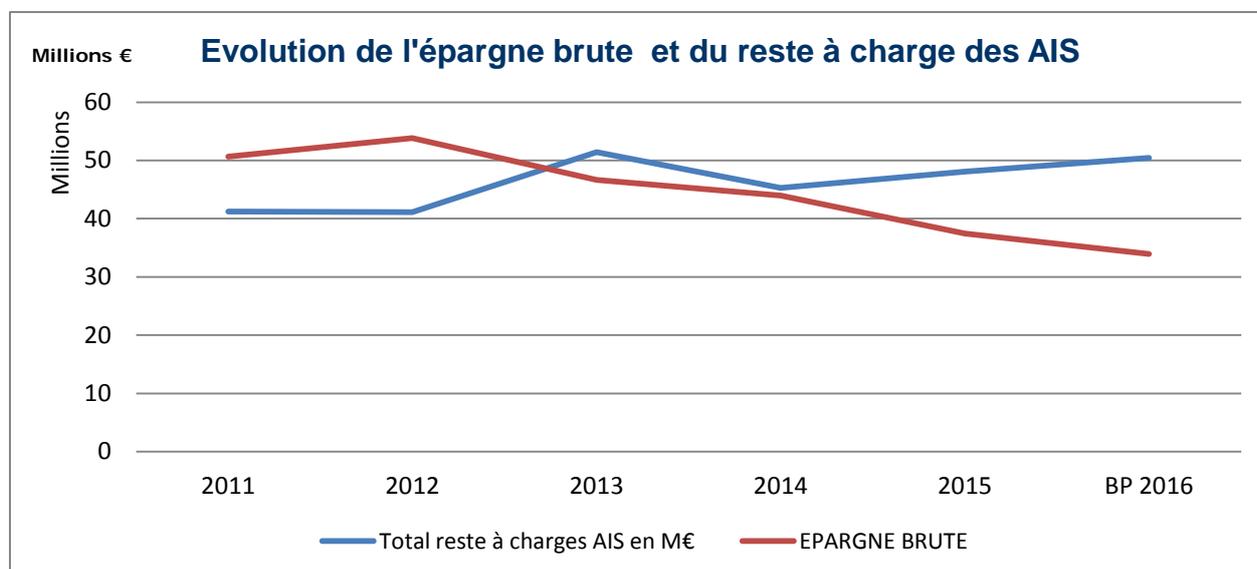
Supplément de recettes 2015

En Million €	Dépenses	Recettes	Solde
DCP		6	6
Augmentation taux DMTO (estimation)		9,4	9,4
Fonds de solidarité en faveur des départements	3,4	1,2	-2,2
Total	3,4	16,6	13,3

3-4. Evolution de l'épargne brute et ses conséquences :

Sous l'effet conjugué de la croissance de notre reste à charge et de la stagnation de la DGF jusqu'en 2012 puis de sa diminution, notre épargne brute diminue depuis 2010, de 59,8 M€ en 2010, celle-ci est passée à 46,7 M€ en 2013, puis à 44 M€ en 2014, puis à 37,5 M€ en 2015 et est estimée à 30 M€ en 2016.

Comme le montre le graphique ci-dessus sur la période 2011-2014, il existe une forte corrélation entre diminution de notre épargne brute et l'accroissement du reste à charge des AIS.



4. Les conséquences de la baisse de notre épargne brute

La réalité de l'évolution de l'épargne brute emporte les conséquences suivantes :

- un risque sur l'équilibre de notre section de fonctionnement
- un fléchissement de nos investissements
- un recours à l'emprunt à surveiller

4-1. Un risque sur l'équilibre de notre section de fonctionnement :

Depuis la mise en œuvre de la M52, les départements ont l'obligation de procéder à l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles y compris les subventions d'équipement versées. Bien que cela soit une écriture d'ordre, les charges d'amortissement sont prises en compte dans l'évaluation de l'équilibre de la section de fonctionnement au moment de l'adoption du compte administratif, équilibre que toute collectivité doit respecter. D'un montant de 27 M€ en 2004, soit 46% de l'épargne brute 2004, le montant des amortissements nets a été de 32,1 M€ en 2014, soit 73% de l'épargne brute et 34,9 M€ en 2015 soit 93% de l'épargne brute.

Ainsi, sous l'effet de la baisse de notre autofinancement, l'équilibre de notre section de fonctionnement pourrait ne plus être assuré.

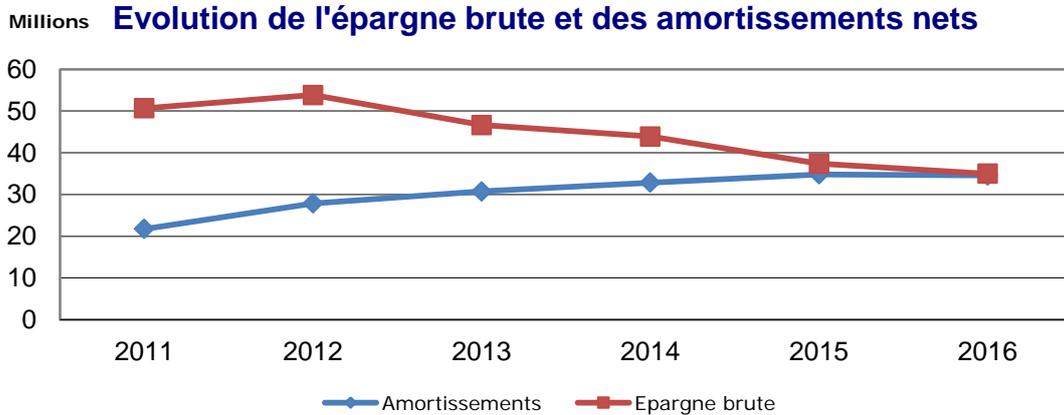
Le risque a d'ailleurs été identifié dès 2014 par la délégation sénatoriale aux collectivités locales et à la décentralisation pour de nombreuses collectivités et en particulier les départements, c'est ainsi qu'entre 2015 et 2017, 58 départements seraient dans l'impossibilité d'équilibrer leur section de fonctionnement.

C'est afin de répondre à cette impasse budgétaire que les décrets 2015-1846 et 2015-1848 publiés le 29 décembre 2015 ont modifié la durée des amortissements des subventions d'équipement versées et ouverts la possibilité de neutraliser la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les départements.

J'avais présenté cette évolution dans mon rapport de DM1 en mai dernier et nous avons convenu d'étudier la possibilité de modifier nos règles d'amortissement pour 2017 dans le cadre de notre débat d'orientations budgétaires.

Au regard des éléments présentés ci-dessus, il me paraît indispensable de retenir cette option. Comme je vous l'avais indiqué en mai, il conviendrait aussi de revenir sur la décision de neutralisation des amortissements pour les investissements réalisés dans les collèges, actuellement pratiquée, et d'adopter le principe de neutralisation des dépenses consacrées aux subventions d'équipement versées. Ainsi le montant de notre dotation annuelle aux amortissements correspondra au périmètre de notre patrimoine garantissant ainsi sa pérennité.

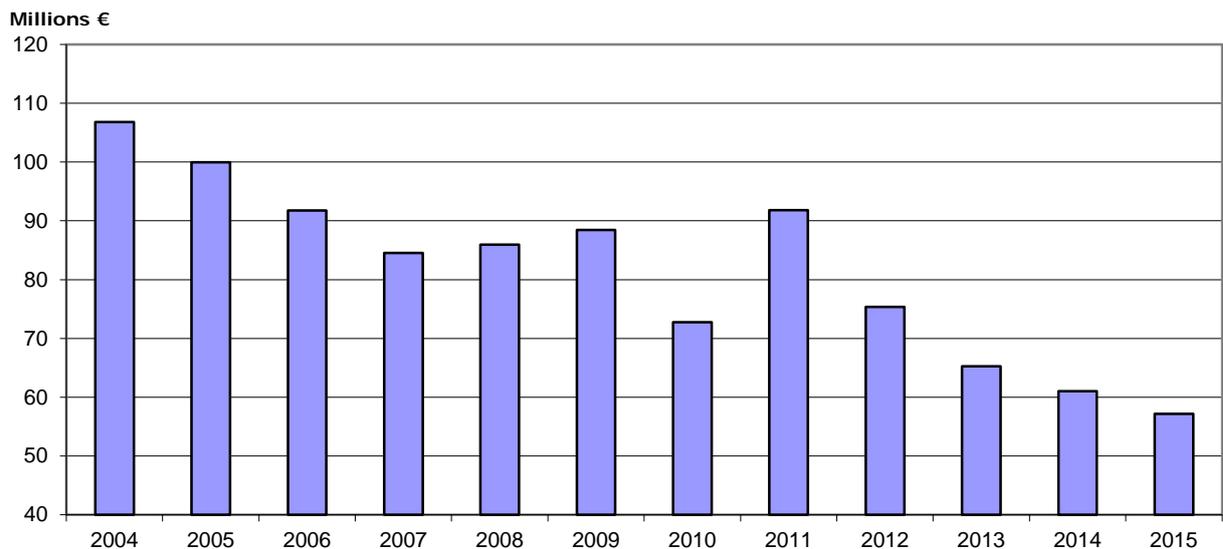
Evolution de l'épargne brute et des amortissements nets



4-2. Un fléchissement des investissements :

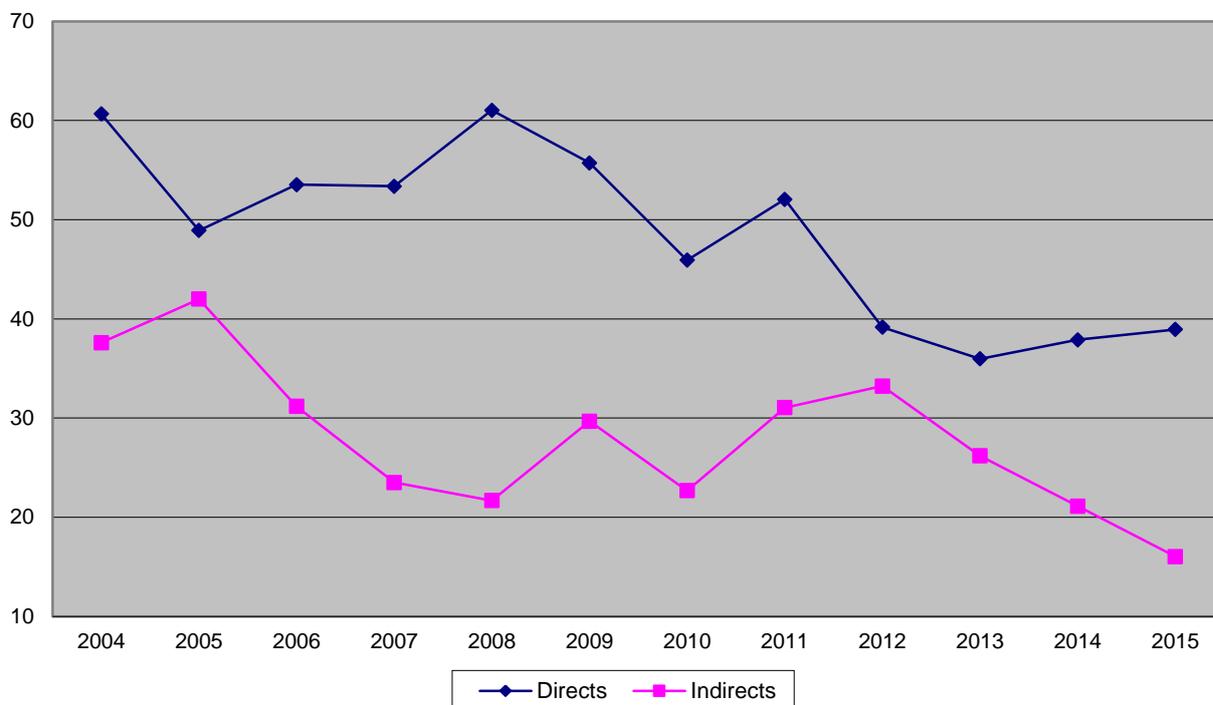
Le montant de nos investissements fléchit régulièrement sur la période 2004-2015 et plus particulièrement depuis 2011 passant de 91,8 M€ en 2011 à une réalisation de 57,2 M€ en 2015. Il s'agit de la conséquence de la baisse de notre épargne brute, de la faiblesse de nos recettes d'investissement et de notre choix de maîtriser notre recours à l'emprunt, afin de ne pas accroître, d'une part, notre charge d'intérêt, ce qui aurait une incidence sur l'équilibre de la section de fonctionnement, et, d'autre part, notre remboursement du capital qui aurait pour résultat à terme de limiter notre capacité d'investissement.

Dépenses d'investissement hors dette



Durant de nombreuses années, nous avons procédé à des arbitrages entre les investissements directs et indirects afin d'en privilégier un au détriment de l'autre en fonction de nos projets.

Evolution des investissements directs et indirects



Mais depuis 2012, nous avons été contraints de réduire nos interventions au profit des investissements indirects par la révision successive des modalités du partenariat avec les collectivités. Ces révisions successives sont venues complexifier le dispositif le rendant difficilement compréhensible par nos partenaires. C'est pourquoi j'ai demandé à la 1^{ière} commission de mener, en lien avec les autres commissions, une réflexion afin de nous proposer un nouveau dispositif plus lisible tout en maintenant l'enveloppe budgétaire actuellement consacrée au partenariat avec les collectivités. Les propositions de la 1^{ière} commission font l'objet d'un rapport spécifique et seront mises en œuvre en 2017 si celles-ci reçoivent votre agrément.

4-3. Un recours à l'emprunt à surveiller :

Le remboursement de l'annuité des emprunts doit, selon la réglementation, être couvert par des ressources propres de la collectivité. Pour notre département, il s'agit essentiellement de l'épargne brute de fonctionnement et du FCTVA.

Comme nous l'avons vu, l'épargne brute est orientée à la baisse et le FCTVA est directement lié au niveau de nos investissements.

Là aussi la délégation sénatoriale a identifié, en 2014, le risque pour de nombreux départements de ne plus pouvoir faire face à la charge de la dette. C'est ainsi que le ratio de désendettement pour 36 départements devraient dépasser 15 ans en 2017 alors qu'il est globalement, en 2014, de 5 ans et de 3,5 ans pour la Marne.

5. Orientations budgétaires 2017

Vous l'aurez compris, notre débat d'orientations budgétaires s'effectue, une nouvelle fois, dans des perspectives budgétaires particulièrement dégradées et contraintes. Il nous faudra effectuer des choix difficiles si nous voulons préserver nos grands équilibres budgétaires.

L'esquisse, que je vous soumetts, de notre projet de budget 2017 se caractériserait par :

- La baisse de nos recettes de fonctionnement,
- la recherche d'une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- la volonté de prioriser les investissements relevant de nos compétences.

5-1. La baisse de nos recettes de fonctionnement :

Les prévisions des recettes de fonctionnement 2017 ont été établies sur les bases du PLF 2017 pour ce qui concerne les hypothèses de croissance et de la baisse de la DGF. Pour ce qui concerne les différents fonds de compensation il a été tenu compte de la bonne tenue des DMTO au niveau national, tout en sachant qu'il est difficile d'anticiper le montant exact de ceux-ci puisqu'il dépend totalement de l'évolution des recettes des autres départements.

S'agissant de la CVAE, comme je l'ai indiqué précédemment son montant diminue d'environ 50% compte tenu du transfert de près de 50% de la recette à la région dans le cadre du transfert de compétence. Néanmoins comme le montant des dépenses transférées est supérieur aux recettes transférées, la région Grand-Est nous reversera par douzièmes une attribution de compensation financière annuelle de l'ordre de 19 M€.

Il n'a pas été tenu compte du fonds d'appui au politique d'insertion en débat actuellement devant le Parlement dans l'attente de connaître les modalités de conventionnement avec l'Etat.

Le tableau ci-dessous résume les grandes orientations prises pour évaluer nos recettes 2017. Au global, les recettes de fonctionnement baisseraient de 5%, passant de 440,4 M€ à 419,4 M€.

Evolution des recettes de fonctionnement		
TFB	98	Augmentation des bases de 1% en 2016
DGF	54	Baisse de 9 M€ en 2017
CVAE	32	Baisse de 51,8% en 2017 suite à la diminution de la part attribuée aux départements
DMTO	58	2016 selon recettes perçues en 2015
Compensation des AIS	68	Stabilité
Fonds de péréquation des DMTO	4	Stabilité
Participation des usagers aux transports	0	Transfert des transports scolaires et interurbains. (2, 3 M€ en 2016)
Attribution de compensation financière	19	Différences entre les dépenses nettes transférées à la Région et le montant de la CVAE transférée.

5-2. La recherche d'une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement :

Globalement, les dépenses de fonctionnement diminueraient de 3% par rapport au BP 2016. Cette baisse est bien évidemment due aux transferts à la Région des charges liées aux transports scolaires et interurbains mais également à la maîtrise de l'évolution des dépenses dans la majorité des domaines. Néanmoins, cette diminution est minorée par des hausses principalement dans le domaine social, qui sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Evolution des dépenses sociales			
NATURE	BP 2016	2017	Commentaires
ENFANCE ET FAMILLE	57,3	58,6	Taux de progression 2,3% par rapport au BP 2016 Comprend la rémunération des assistantes familiales
PERSONNES AGEES	54,7	57	Taux de progression 4% par rapport au BP 2016 Application de la loi ASV en année pleine
PERSONNES HANDICAPEES	60,1	62,6,	Taux de progression 4% par rapport au BP 2016
INSERTION RMI /RSA	82	82,9	Taux de progression : Stabilité des actions d'insertion 1,5% allocations par rapport au BP 2016
SANTE ET AIDES SOCIALES DIVERSES	0,4	0,3	
TOTAUX	254,7	261,4	Augmentation globale de 2,6% par rapport au BP 2016

Evolution des dépenses de fonctionnement			
NATURE	BP 2016	2017	Commentaires
Transports et mobilité	18,2	1,9	Baisse liée au transfert de compétence
SDIS	13,7	14,2	Augmentation de 4 %
Ressources humaines	71,3	72,2	Augmentation de 1,38% par rapport à 2016 Hors rémunération des assistantes familiales

La hausse des charges de personnel s'explique certes par l'effet GVT mais également pour 2017 par les conséquences en année pleine de la hausse de la valeur du point d'indice ainsi que par la mise en œuvre du dispositif de Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR).

Conformément aux dispositions de la loi NOTRÉ du 25 août 2016 codifié à l'article L 3312-1 du CGCT, vous trouverez en annexe une présentation détaillée de la structure des effectifs et des charges de rémunération.

Les prévisions de dépenses par grandes politiques de notre collectivité sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Axe	BP 2016	OB 2017
Infrastructures routières	12,03	11,4
Patrimoine départemental	2,4	2,3
Solidarité	254,6	261,4
Education (fct collège)	10,2	10,3
Transports et mobilité	18,2	1,9
SDIS	13,7	14,2
Vatry	4,8	2,5
Attractivité du territoire	2,4	2,3
Développement durable	0,3	0,3
Tourisme	2,5	2,5
Culture, sport, loisirs	3,5	3,5
Moyens généraux	90,4	89,8
<i>dont personnel</i>	71,3	72,2
<i>dont administration générale</i>	4,6	4,8
Total	415	402

La forte variation à la baisse constatée est dû essentiellement au transfert des dépenses de transports scolaires et interurbain à la Région mais, il est fait également effort sur d'autres politiques. En effet, les seules augmentations envisagées par rapport au BP 2016 sont dans le domaine pour lequel nous avons peu de maîtrise : la solidarité, les charges de personnel du département ou du SDIS pour les raisons évoquées précédemment. Une prévision de baisse plus importante des dépenses de fonctionnement serait hasardeuse.

5-3. La volonté de prioriser les investissements relevant de nos compétences :

Les prévisions de dépenses d'investissement s'élèvent à 84,4 M€ avec une forte priorisation dans les domaines relevant de nos compétences, dans celui des bâtiments départementaux les crédits prévus devraient permettre, de poursuivre la réhabilitation du collège Louis Pasteur (Sermaize-les-Bains), de nous engager dans la reconstruction du collège Pierre de Souverville (Pontfaverger), et dans la réhabilitation du collège Université (Reims).

Dans le domaine de la voirie départementale, il est prévue une stabilité des crédits inscrits, ils devraient permettre de réaliser entre autre le début des travaux de l'ouvrage d'art de Sillery (pont sur le canal latéral à la Marne), la réfection du giratoire de Mareuil le Port dans la continuité de l'opération de sécurisation de RD 3, sécurisant également l'accès au collège Professeur Nicaise et la réhabilitation de la RD58 de Reims la Brulée à la RD977.

S'agissant de notre politique du partenariat, les montants seraient confirmés à 10 M€, conformément aux décisions successives depuis plusieurs années. Cette politique s'inscrit désormais dans la dynamique territoriale de « Marne 2025 » au travers de laquelle, avec nos partenaires, nous avons pour ambition de valoriser les atouts de la Marne pour construire un département connecté et durable.

Le tableau ci-après résume l'évolution envisagée des dépenses d'investissement par grandes politiques :

Axe	BP 2016	OB 2017
Infrastructures routières	18,8	18,7
Patrimoine départemental	18,6	21,7
Solidarité	0,3	0,2
Education	1,5	1,3
Transports et mobilité	2	2,5
Vatry	0,9	1,8
Partenariat avec les communes et EPCI	10,9	10,5
Attractivité du territoire	1,2	0,3
Développement durable	1,1	0,6
Tourisme	0,4	0,9
Culture, sport, loisirs	1,2	0,6
Moyens généraux	32,2	25,4
Total	89	84

6. Les grands équilibres du projet de budget 2017

Compte tenu des prévisions de recettes et de dépenses présentées ci-dessus, les grands équilibres de notre budget 2017 pourraient être les suivants :

6-1. Projet budgétaire de la section de fonctionnement :

<i>En millions d'euros</i>	CAA 2016	2017
Recettes de fonctionnement (hors cession)	447,7	419,7
Dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette)	412,9	397,7
Epargne de gestion	34,8	22
Intérêts de la dette	4,8	4,8
Epargne brute	30,1	17,2

Du fait de la baisse de nos recettes de fonctionnement (-28 M€) ainsi que celles, mais plus limitée, de nos dépenses de fonctionnement (-15,2 M€), notre épargne brute diminuerait de près de 12,9 M€.

6-2. Projet budgétaire de la section d'investissement :

<i>En millions d'euros</i>	CAA 2016	2017
Epargne brute	30,1	17,2
Amortissement de la dette	17,7	20,2
Epargne nette	12,4	- 3
Recettes d'investissement (avec cession et hors dette et CLTR)	15,9	13,8
Dépenses d'investissement (hors CLTR)	54,4	60,8
Besoin d'emprunt (avant reprise des résultats)	26,4	50

Compte tenu de la faiblesse de nos recettes d'investissement et de la baisse de notre épargne brute, le besoin d'emprunt s'élève à 50 M€ si nous souhaitons maintenir nos investissements.

6-3. Projection de l'équilibre de la section de fonctionnement :

Selon les éléments exposés ci-dessus l'équilibre de la section de fonctionnement s'établirait de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	CAA 2016	2017
Epargne brute	30,1	17,2
Dotations aux amortissements	34,8	12,5 *
Solde de l'exercice en fonctionnement	-4,8	4,7
Reprise du résultat anticipé de fonctionnement	26,1	
Résultat cumulé de fonctionnement	21,3	

* si modification des règles d'amortissement (neutralisation des subventions versées) sinon 35,2.

7. Les projections budgétaires 2017 - 2019

Afin de nous aider dans nos choix, il me semble important de vous proposer une projection budgétaire sur les années 2017 -2019 présentant l'évolution possible de notre budget. Néanmoins, il est important de souligner que ces éléments sont à prendre avec précaution tant l'avenir est incertain. Ainsi par exemple les conséquences sur le potentiel fiscal de chaque département de la perte d'une grande partie de la CVAE et donc sur les montants de certaines dotations ou compensation sont difficilement évaluables.

Pour la réalisation de cette projection, les modalités retenues de progressions annuelles sont les suivantes :

- Recettes de fonctionnement :
 - Pas de baisse de DGF à partir de 2018.
 - Progression de la TF de 1% par an sans augmentation de taux.
 - Stabilité des autres recettes, en dehors de la baisse de la CVAE à compter de 2017

- Dépenses de fonctionnement :
 - Progression de 1,6% des dépenses de solidarité sur 2018 et 2019, (PA, PH, ASE : 1,5%, RSA : 2%)
 - Progression de 1,7% (GVT) des rémunérations en 2018 et 2019, en 2018 – 1M€ CUI dans les collèges et -0,25 M€ transfert des agents transport.
 - Transports : prises en compte dès 2017 du transfert des transports scolaires et interurbains,
 - SDIS : progression de 4% par an
 - Stabilité des autres dépenses,

- Recettes d'investissement :
 - Stabilité des recettes sauf pour la fin des contrats révolving.

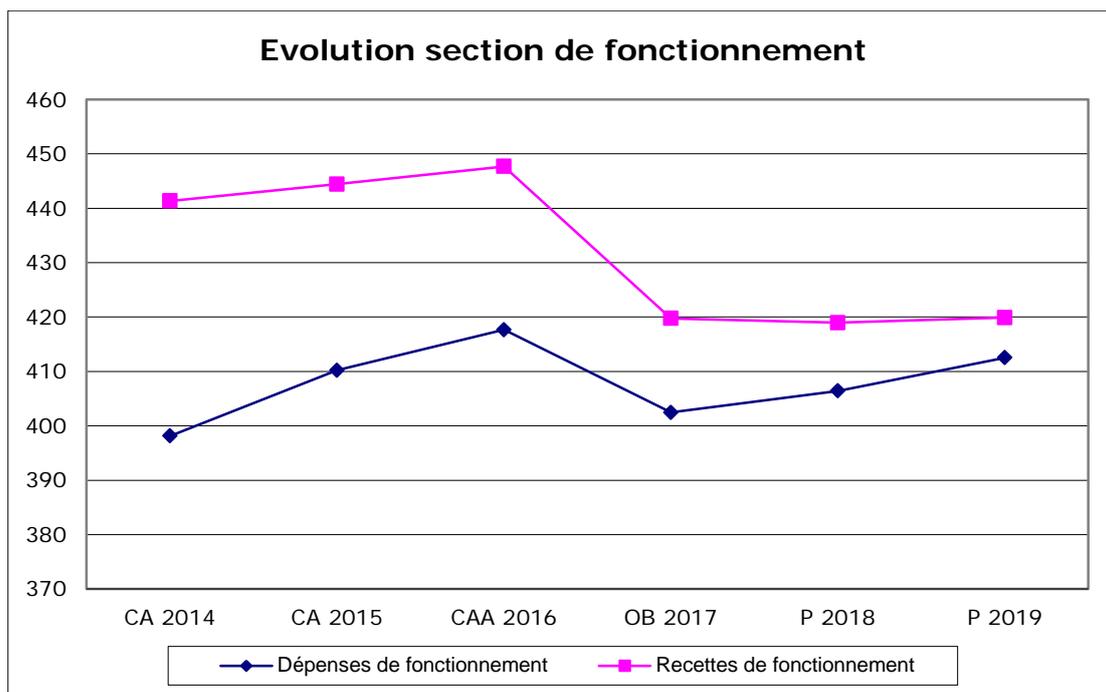
- Dépenses d'investissement :
 - Stabilité des dépenses d'investissement sauf patrimoine départemental (collèges)
 - Dette : évolution sur la base d'une mobilisation d'environ 50% de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP
 - Baisse des contrats révolving

- Evolution envisagée des autorisations de programme :

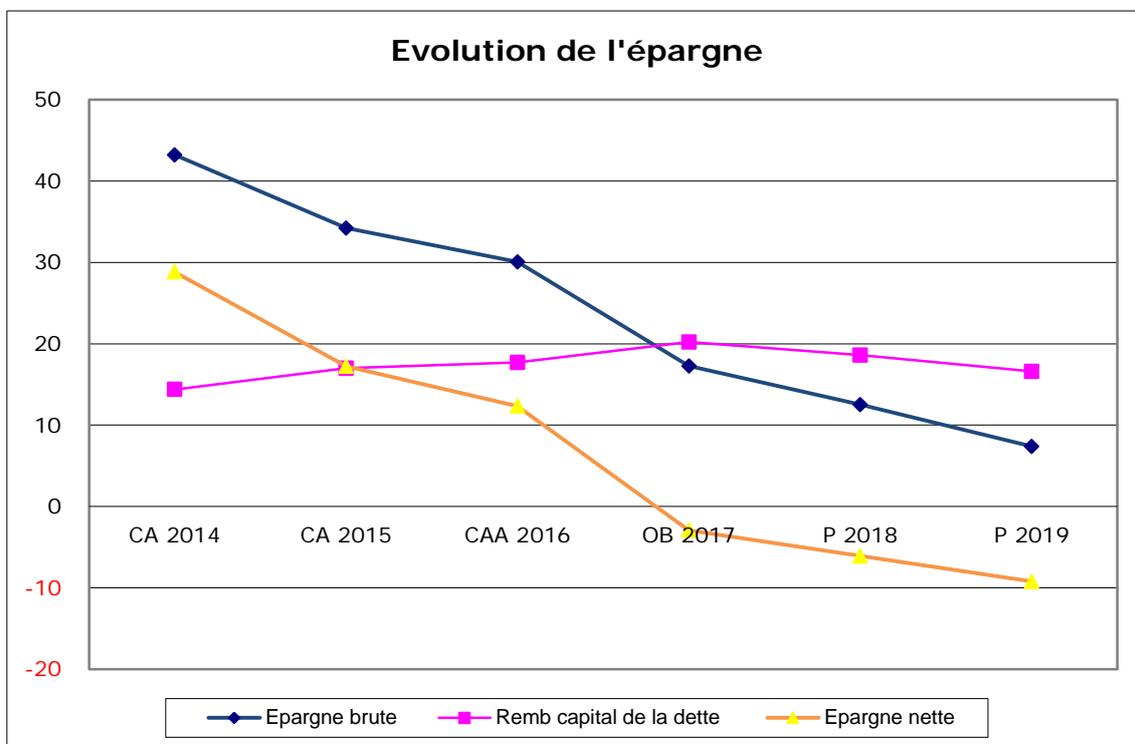
Après la DM 2, le montant net AP s'élevait à 207 M€ avant déduction des dépenses d'investissement 2016. Aussi au terme de cette année le stock d'AP peut être évalué à 150 M€, soit environ moins de 3 budgets annuels d'investissement.

La majorité des investissements directs, à réaliser sur la période 2017 - 2019, est d'ores et déjà comprise dans ce stock (réhabilitation/reconstruction des collèges, vélo routes et voies vertes,...) ainsi qu'une grande partie des investissements indirects (aménagement numérique du territoire, engagements au titre du CRSD) Seules les AP pour la réalisation d'opérations récurrentes nécessaires à l'entretien de notre patrimoine et au bon fonctionnement de notre collectivité ainsi que celles destinées au partenariat avec les acteurs publics ou privés resteraient donc à ouvrir sur la période.

Dans ces conditions, le montant de 150 M€ de stock d'AP au terme de chaque année devrait pouvoir être maintenu.

7-1. Projection de l'évolution de la section de fonctionnement :

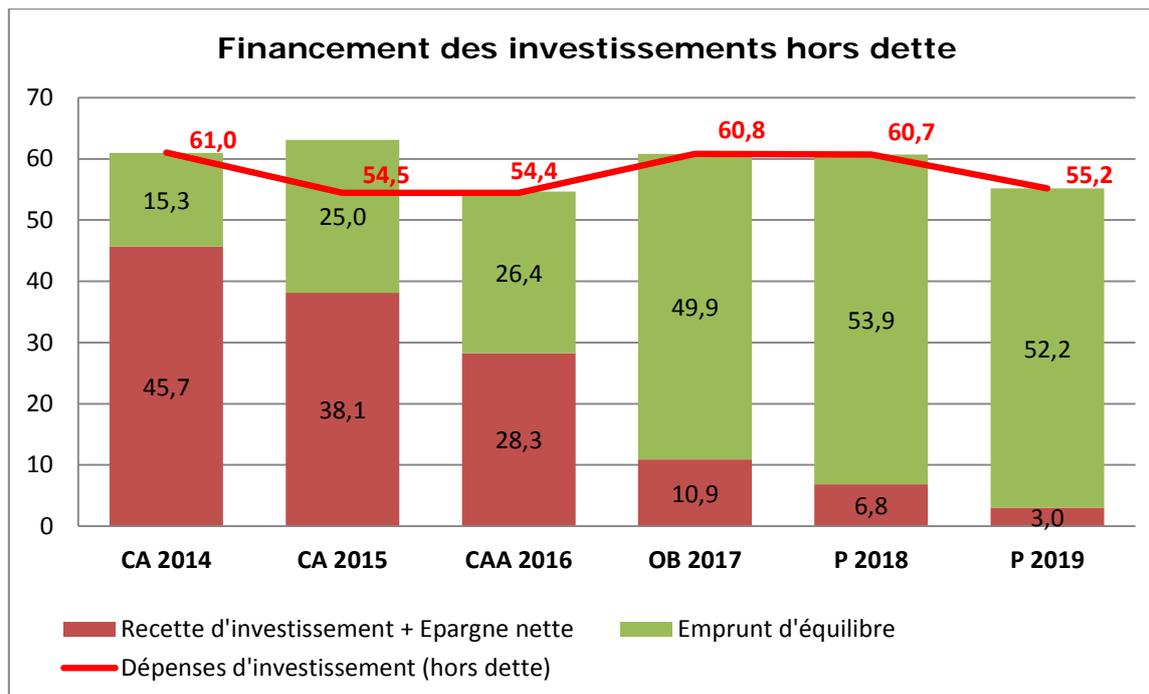
En fonction des hypothèses retenues, sur la période 2017-2019 les recettes de fonctionnement demeurent supérieures aux dépenses. Néanmoins les dépenses croissant plus rapidement que les recettes les deux courbes se rapprochent. De plus, il faut rappeler qu'il n'a pas été envisagé de diminution de la DGF après 2017.

7-2. Projection de l'évolution de l'épargne :

Sur la base des hypothèses retenues à compter de 2017, l'épargne brute passerait en dessous du seuil de précaution de 7% des recettes de fonctionnement. Pour sa part, l'épargne nette (épargne après remboursement de l'annuité de la dette) serait négative à partir de 2017, également malgré la diminution du remboursement du capital de la dette.

Ainsi nous voyons bien que les diverses mesures prises depuis plusieurs années de diminution des dépenses et d'augmentation de nos recettes s'avèrent insuffisantes face à l'accroissement des dépenses d' AIS et aux diminutions de dotations d'Etat. Ce constat appelle, à mon sens à une remise à plat complète des moyens financiers attribués aux Départements pour faire face à leurs compétences.

7-3. Projection de l'évolution de la section d'investissement :



Conséquence de la chute de l'épargne, le besoin d'emprunt ne fait que croître pour représenter plus de 95% des investissements. Néanmoins, il me semble important de préciser que sur les dernières années l'emprunt d'équilibre affiché au BP n'a été mobilisé au plus qu'à 50%, en raison des différents ajustements réalisés chaque année en DM, ainsi que d'une réalisation partielle des projets d'investissement. Le recours effectif à l'emprunt pourrait donc se situer aux environs de 30M€/an.

Telle est mes chers collègues la situation de nos recettes et de nos dépenses prévisionnelles pour l'année à venir.

Les grandes difficultés que nous rencontrons depuis plusieurs exercices, vous l'avez compris, naissent de l'insuffisante compensation des allocations individuelles de solidarité par l'État, et notamment du RSA.

Alors que le Département de la Marne grâce à sa bonne maîtrise des dépenses et malgré une fiscalité des plus basse, avait pu jusqu'en 2016 supporter la prise en compte budgétaire de ces restes à charge (390 millions d'euros de 2006 à 2015), l'absence de compensation nous a conduit à augmenter (de manière raisonnable) le taux du foncier bâti. Comme je m'y étais engagé à la même étape budgétaire l'an dernier, il n'est pas question à mon sens de procéder de nouveau à une augmentation de fiscalité. Les simulations présentées ci-dessus nous indiquent que cela est possible si nous :

- poursuivons les efforts de gestion en fonctionnement, en particulier dans le domaine social,
- respectons le programme prévisionnel d'investissement actuel,
- adoptons une démarche de lissage des opérations les plus importantes,

tout en limitant le recours à l'emprunt au environ de 30 M€/an.

Notre volonté au travers de la démarche « Marne 2025 », co-construite avec les forces vives de notre territoire, est de poursuivre un aménagement harmonieux et équilibré du département tant au travers de l'exercice nos propres missions, que pour ce qui se rapporte au soutien apporté aux projets de nos partenaires. Il s'agit en partageant notre vision de développement territoriale et en mutualisant nos moyens d'intervention de créer une réelle dynamique collective pour le développement de la Marne. A ce titre la démarche adoptée pour l'aménagement numérique me parait une bonne illustration de cette démarche par la mutualisation des moyens financiers, la co-construction de la solution technique adoptée, et l'attention portée à l'aménagement des territoires ruraux.

Dans ces conditions, je vous propose de porter notre réflexion sur les points suivants :

En fonctionnement :

- structure des recettes et des dépenses, et perspectives à entrevoir pour 2017 et au-delà
- définition des règles applicables pour calculer la dotation nette aux amortissements

En investissement :

- niveau des investissements à réaliser;
- définition de la politique de partenariat avec les collectivités;
- montant de l'emprunt à envisager.

Le Président du Conseil départemental,

Signé

René-Paul SAVARY
Sénateur de la Marne

Département de la Marne

Synthèse de la dette au 31/10/2016

Elements de synthese	Au 31/10/2016	Au 31/12/2015	Variation
Votre dette globale est de :	157 958 424.82 €*	167 729 720.55 €*	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 2.93 %	3.17 %	↓
Son taux moyen avec swap s'élève à :	* 3.02 %	3.28 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	10.91 ans	8.89 ans	↗
Sa durée de vie moyenne est de :	6.09 ans	5.03 ans	↗

* A compter de 2016, le BEI Yvon Morandat est intégré dans le Capital Restant Dû du Département.

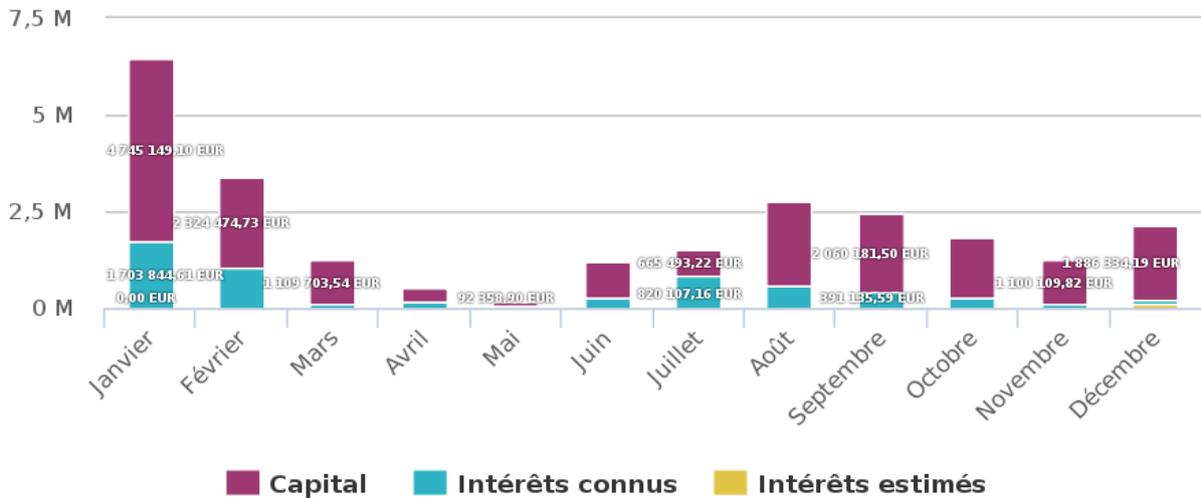
Le Département de la Marne a 39 emprunts et 3 contrats revolving répartis auprès de 10 établissements prêteurs. Les produits de couverture ont été contractés auprès de 1 salle de marché. Actuellement, le Département détient 1 contrat de swap.

1 – Suivi budgétaire : échéances connues et estimées

Sur la dette globale, les remboursements annuels des emprunts sont :

	Capital	Intérêts	Flux
Janvier	4 745 149.10 €	1 703 844.61 €	6 448 993.71 €
Février	2 324 474.73 €	1 055 121.59 €	3 379 596.32 €
Mars	1 109 703.54 €	123 372.46 €	1 233 076.00 €
Avril	366 817.45 €	172 986.79 €	539 804.24 €
Mai	92 358.90 €	41 225.74 €	133 584.64 €
Juin	969 752.25 €	235 139.01 €	1 204 891.26 €
Juillet	665 493.22 €	820 107.16 €	1 485 600.38 €
Août	2 161 859.58 €	580 961.26 €	2 742 820.84 €
Septembre	2 060 181.50 €	391 135.59 €	2 451 317.09 €
Octobre	1 557 373.82 €	281 395.67 €	1 838 769.49 €
Novembre	1 100 109.82 €	124 356.01 €	1 224 465.83 €
Décembre	1 886 334.19 €	* 230 830.48 €	* 2 117 164.67 €
	19 039 608.10 €	* 5 760 476.37 €	* 24 800 084.47 €

Echéances 2016



© Finance Active

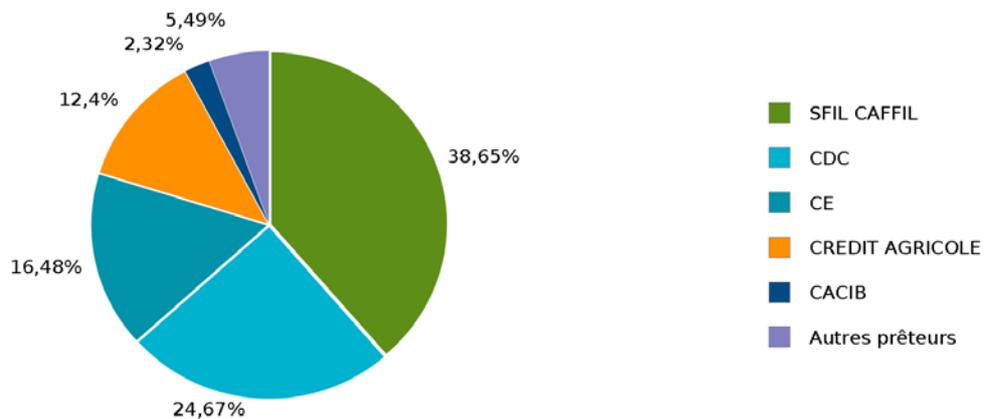
Concernant les intérêts, la répartition entre connus et estimés est :

	Intérêts	Répartition
Intérêts totaux de l'année	* 5 760 476.37 €	100,00%
Intérêts connus	5 672 123.67 €	98,47%
Intérêts estimés	* 88 352.70 €	1,53%

2 – Les partenaires bancaires

L'encours de la dette se répartit autour des groupes bancaires suivants :

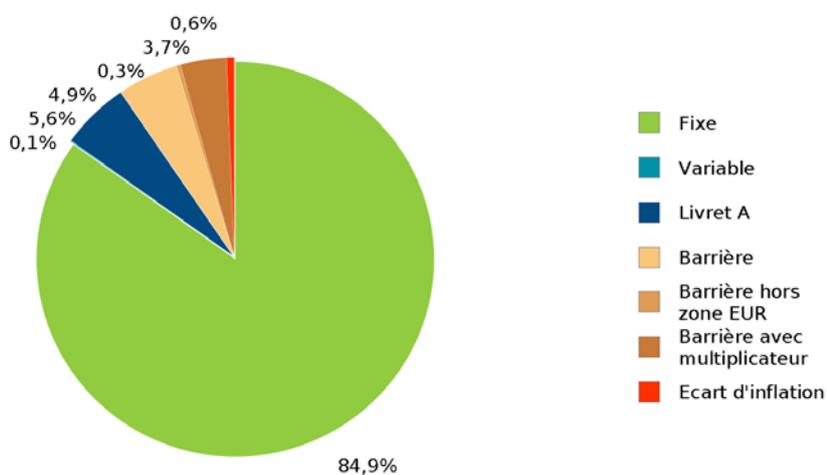
Répartition du CRD par Banque



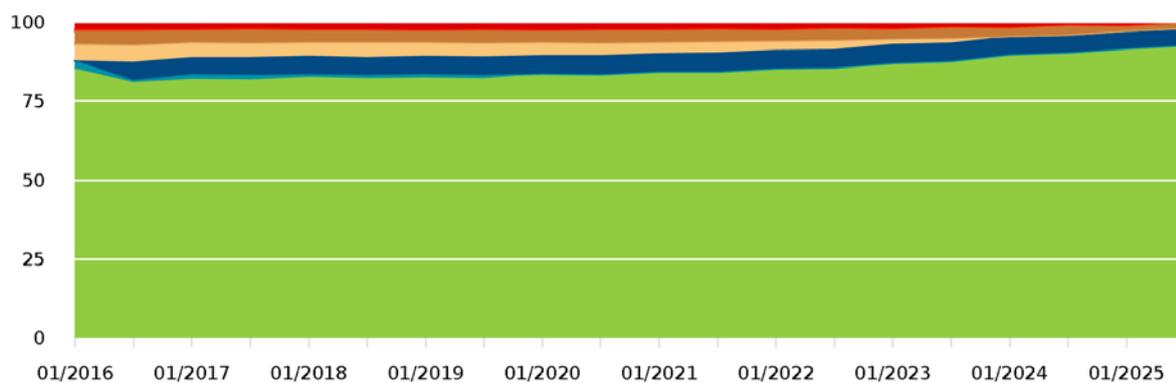
3 – La structure de la dette

La Dette par type de risque (avec dérivés) :

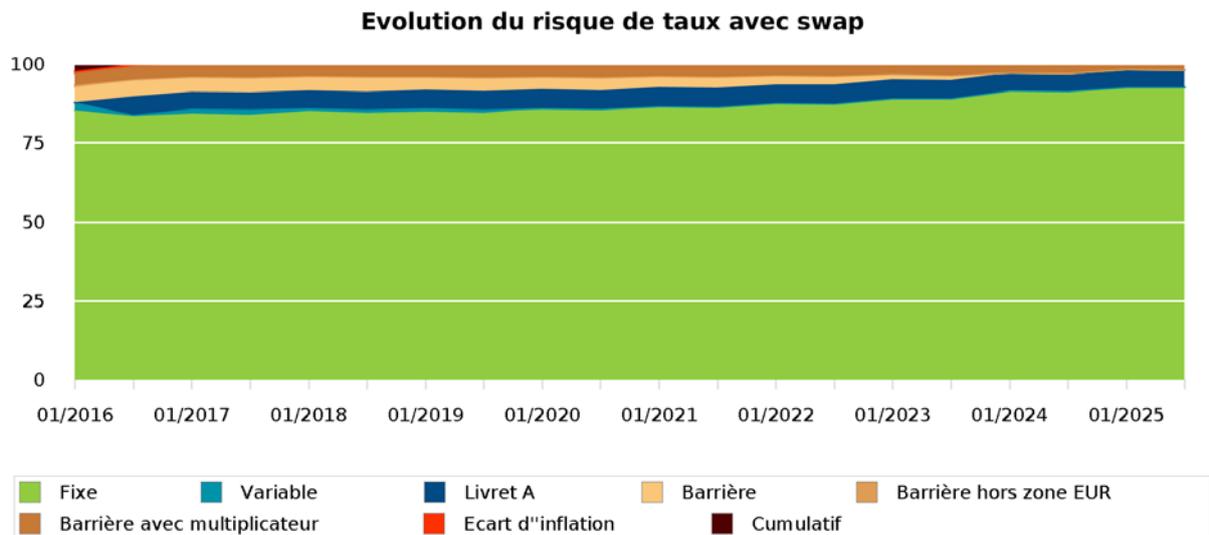
Type	Capital Restant Dû	% d'Exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	134 038 075.50 €	84,86	2,94
Variable	79 983.11 €	0,05	0,00
Livret A	8 787 557.92 €	5,56	2,60
Barrière	7 743 426.93 €	4,90	3,72
Barrière hors zone EUR	464 804.94 €	0,29	3,75
Barrière avec multiplicateur	5 881 367.80 €	3,72	3,70
Ecart d'inflation	963 208.63 €	0,61	4,55
Ensemble des risques	157 958 424.82 €	100,00	3,02



Evolution du risque de taux hors swap



Si l'on tient compte du swap



A noter la présence de 3 emprunts revolving

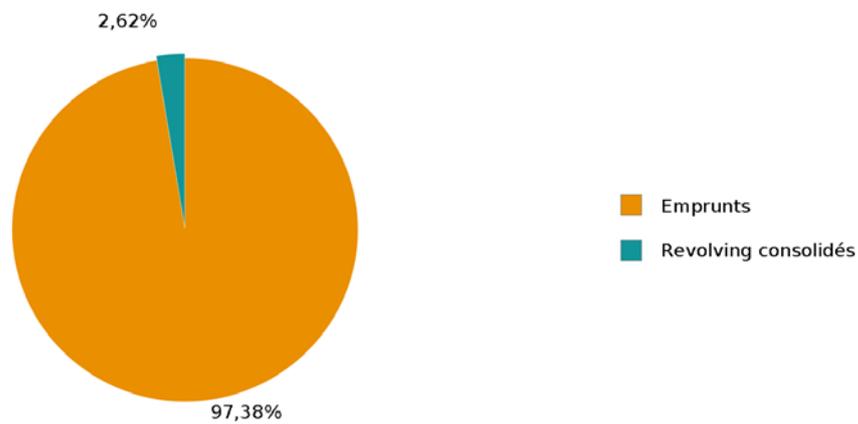


Tableau des swaps

	Nominal reçu	Taux moyen reçu	Nominal payé	Taux moyen payé
Fixe		-	3 657 441,00 €	3,47%
Variable		-		-
Pente	3 657 441,00 €	- 0.62%		-
Cumulatif		-		-
Ensemble des risques	3 657 441,00 €	-0.62%	3 657 441,00 €	3,47%

	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	153 820 232.77 €	2,99 %
Revolving non consolidés	0.00 €	0,00 %
Revolving consolidés	4 138 192.05 €	0,37 %
Revolving disponibles	4 381 000.94 €	
Total	162 339 425,76 €	2,92 %

4 – Le coût de la dette :

Son taux moyen s'élève à : **3.02 %**

Sa durée résiduelle moyenne est de : **10.83 ans**

Sa durée de vie moyenne est de : **6.08 ans**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	39				
	% de l'encours	90,47%				
	Montant en euros	142 905 617 €				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2		1		
	% de l'encours	4,90%		0,29%		
	Montant en euros	7 743 427 €		464 805 €		
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits		1	0		
	% de l'encours		3,72%	0,00%		
	Montant en euros		5 881 368 €	0 €		
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits		1			
	% de l'encours		0,61%			
	Montant en euros		963 209 €			
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.